

Ministère de l'Education Nationale



Rue de la Forêt - 77000 La Rochette
Tél. : 01 64 83 50 77 - Fax. : 01 64 83 50 83

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
R.C N° 02-2021**

PRESSE PLIEUSE

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
MERCREDI 19 MAI 2021
HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 17h00**

Marché passé selon le code de la commande publique au 1^{er} avril 2019.

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1er: OBJET DU MARCHÉ</u>	3
<u>ARTICLE 2: CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 3: CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 4: CALENDRIER DE LA CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 5: PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	3
<u>ARTICLE 6: CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</u>	4
<u>ARTICLE 7: JUGEMENT DES OFFRES</u>	4
<u>ARTICLE 8: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	5

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU MARCHE

Le titulaire du présent marché devra assurer :

La livraison, l'installation d'une presse plieuse, de ses équipements et la formation des opérateurs.

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément à l'article R2123-4 du code de la commande publique, en vue de la passation de marchés à procédure adaptée.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1-Étendue de la consultation

La présente consultation est lancée en application de l'article R2123-4 du code de la commande publique, en vue de la passation de marchés à procédure adaptée.

4.2-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours dans le cadre du marché à procédure adaptée. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Selon le principe de généralisation de l'obligation de dématérialisation (art.L2132-2 du code la commande publique), tous les communications et échanges d'informations sont réalisés par voie électronique, le dossier est consultable et téléchargeable sur le site de l'AJI dont l'adresse est :

www.aji-france.com

ARTICLE 4 : CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Le calendrier prévisionnel de la consultation se présentera de la façon suivante :

19 mai 2021 : date limite de remise des offres

25 mai 2021 : Analyse des offres, négociations éventuelles

Notification de la décision dans le courant de la semaine suivante

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

a) Présentation des candidatures

5-1 La candidature:

Les justificatifs ci-après mentionnés résultant des obligations de l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- La lettre de candidature suivant modèle DC4 ou équivalent
- La déclaration du candidat suivant modèle DC5 ou équivalent
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant que le candidat :
 - A satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant en vigueur ou DC7

- Ne fait pas l'objet d'interdiction de concourir
 - Ne fait l'objet durant les cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, 324-10, 125-1, 125-3 du Code du travail.
 - Respecte les dispositions des articles L323-1, L323-8-2, L323-8-5 du Code du Travail s'il y est soumis.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, il doit fournir la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Le descriptif des moyens matériels et humains dont dispose le candidat notamment en matière de livraison
- Les attestations d'assurances en responsabilité civile dommage aux tiers en cours de validité

5.2 – L'offre :

Un projet de marché pour chaque lot auquel le candidat répond, comprenant :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé du candidat ou par son représentant dûment habilité à engager la société pour le marché avec ses annexes
- Devis indiquant :

La fourniture de la presse plieuse, de ses équipements et services selon le cahier charge publié

Les délais et frais de livraison et d'installation

Le prix HT et TTC

- Un descriptif détaillé des caractéristiques techniques de la machine de base.

ARTICLE 6: CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Selon le principe de généralisation de l'obligation de dématérialisation (art.L2132-2 du code la commande publique), tous les communications et échanges d'informations sont réalisés par voie électronique sur notre profil acheteur du site de l'AJI : www.aji-france.com

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur après avoir éliminé les offres non conformes à l'objet du marché, choisira librement les offres qu'il jugera les plus intéressantes. Pour ce faire il utilisera les critères ci-dessous

Critères d'attribution	Notes
Qualité du Produit :	40%
Prix :	50%
Services associés :	10%

7-a : Critères de sélection des candidatures

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires ou dont les capacités techniques ou financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

7-b : Critères prévus dans le règlement de la consultation

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments relatifs à l'offre. Les offres déclarées régulières, seront analysées en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

NB: toute offre n'obtenant pas la moyenne (soit au moins 5/10) sur le critère technique sera éliminée.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

L'offre la mieux classée sera retenue. Si le candidat retenu ne peut produire les certificats fiscaux et sociaux demandés dans les trois jours de la notification faite par l'administration, son offre sera rejetée.

Le pouvoir adjudicateur présentera alors la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront contacter:

Mélanie GAERTNER-gestionnaire adjointe de l'établissement

Rue de la forêt

77000 LA ROCHETTE

Tél : 01 64 83 50 77 Fax : 01 64 83 50 83.

Courriel: int.0770943g@ac-creteil.fr